

Extrait du Parc des Pyrénées ariégeoises

<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/Les-elus-du-Syndicat>

Les élus du Syndicat

- La vie de la structure - Le Syndicat Mixte -

Date de mise en ligne : mercredi 9 septembre 2009

Parc des Pyrénées ariégeoises

La politique du Parc naturel régional est initiée, négociée, voulue et mise en oeuvre par les élus locaux.



[Les membres du Syndicat mixte](#) Photo prise lors du Comité syndical à Montégut-Plantaurel Les élus du Syndicat mixte ont été désignés par leurs propres assemblées (conseils municipaux, conseil régional et général) pour y siéger et y représenter leur collectivité. Chacune d'entre elles est représentée au Syndicat par un ou plusieurs délégués titulaires ou suppléants.

Parmi eux, les délégués des communes ont un rôle particulier, d'interface entre le PNR et les habitants. Ils ou elles les informent des objectifs et des actions du Syndicat mixte, ils ou elles orientent l'action du Syndicat mixte en fonction des particularités ou des projets de la commune. Ils sont à la disposition des habitants.

Parmi les délégués, certains siègent au Bureau du Syndicat mixte. L'"Exécutif" du Syndicat est composé d'un président, d'un vice-président délégué et de quatre vice-présidents, représentant nécessairement les divers échelons de collectivités siégeant au Syndicat mixte : communes, Département, Région.

 [Téléchargez la liste des délégués communaux](#)

 [Téléchargez composition du Bureau 11 juin 2010](#)